

Rapport du Conseil synodal sur la création d'entreprises éthiques, dans un but lucratif

En bref

En 2006, dans un contexte de recherche de solutions pour améliorer les finances de l'EREN, le Synode demandait d'étudier l'intérêt de créer des entreprises, dans un but lucratif. Une séance de brainstorming a permis de générer un riche catalogue d'idées. Toutefois, la réalité du processus de création d'entreprise et de la rentabilité des PME a relativisé les perspectives de trouver une voie prometteuse. Alors qu'il s'avère difficile de commander la création d'une entreprise prospère, les chances de déceler des occasions intéressantes lorsqu'elles se présentent sont néanmoins réelles. Le Secrétariat général a déjà pu en faire l'expérience.

1. Introduction

Par sa résolution 150-F du 22 février 2006, le Synode chargeait le Conseil synodal d'étudier l'intérêt de la création d'entreprises éthiques en lien avec les missions de l'Eglise, dans un but lucratif.

La résolution faisait partie d'un paquet de mesures concernant la stratégie financière de l'EREN. Elle intervenait dans un contexte financier difficile, où le sujet de l'argent a été abordé sur plusieurs plans. La perspective de voir l'EREN gagner de l'argent en créant des entreprises éthiques demandait à être étudiée.

2. Démarche suivie

Qu'est-ce une entreprise éthique ? A partir de quand une entreprise honnête et socialement responsable est-elle éthique ? Ces questions à elles seules pourraient nourrir un vaste débat. Pour préciser la compréhension qui a prévalu dans la présente étude, la notion d'entreprise éthique peut être traduite par "Entreprise respectant les valeurs de l'Eglise".

Dans le souci d'une approche créative et aussi large que possible, le Secrétariat général (SEG) a organisé une soirée de brainstorming, qui s'est tenue le 24 janvier 2008. Le but de la réunion était de faire un catalogue d'idées en matière d'entreprises éthiques, et d'évaluer la pertinence des idées sur la base de 5 critères. Chaque paroisse était invitée à déléguer un ou plusieurs participants à cette séance et ce sont finalement 12 personnes qui ont offert leur concours.

3. Catalogue d'idées

Le résultat est à la mesure de l'équipe engagée, puisque c'est une liste de 45 idées d'entreprises qui a été créée et classée. Les critères de classement sont les suivants : Respect des valeurs de l'Eglise, Valorisation de compétences déjà présentes en Eglise, Rentabilité, Concurrence, Opportunité.

En tête du classement se trouvent les idées suivantes : Agence de voyage à thème religieux, Organisation de fêtes et événements religieux, Séminaires d'entreprise et de formation, Appartements et plans de collocation pour personnes âgées. La liste complète est disponible au secrétariat général.

4. Processus de création d'entreprise

Pour créer une entreprise, il faut en premier lieu trouver la personne adéquate qui a la disponibilité, le charisme et les dons spécifiques à l'activité proposée. En outre, cette personne doit posséder les capacités gestionnaires et la volonté de monter l'entreprise. Il s'agit d'un profil particulier, typique d'un statut d'indépendant plutôt que d'un salarié.

5. Rentabilité

La nature de la plupart des entreprises émanant du catalogue d'idées est celle d'une PME, pour ne pas dire micro-entreprise. La perspective de retirer des bénéfices substantiels de ce type d'entreprise est illusoire. Les bénéfices sont modestes et, dans la mesure où ils existent effectivement, une partie doit être utilisée pour rémunérer les responsables à la mesure de leur succès.

6. Rôle de l'EREN

A l'origine d'un tel projet, il y a donc une personne, un candidat, qui a une idée et un don pour la réaliser. Lorsque cette situation se présente, les conditions sont réunies pour la création d'une petite entreprise. C'est à ce moment-là qu'un partenaire tel que l'EREN peut jouer un rôle important. En apportant son soutien logistique, ses relations et éventuellement ses capitaux, elle peut en effet donner un élan déterminant pour lancer l'entreprise.

Toutefois, une telle action doit tenir compte de la volonté exprimée par le Synode ces dernières années, qui demande à l'Eglise de ne pas disperser ses forces et de se concentrer sur sa mission centrale.

7. Exemple

Une opportunité intéressante s'est effectivement manifestée lors de la vente de la cure de Peseux, en rapport avec son jardin qui présente une importante surface utile. Dans le cadre de la stratégie immobilière adoptée par le Synode de juin 2009, qui prévoit entre autres la mise en valeur du patrimoine immobilier, ce terrain offre un potentiel évident. C'est dans ce contexte là que la proximité de "La Pesolière", maison d'appartements pour personnes âgées, a fait resurgir une des idées du catalogue d'entreprises éthiques qui concerne justement ce type d'établissement. Ainsi, les conditions étaient réunies pour amener le Secrétariat général à évaluer l'opportunité d'une construction en collaboration avec La Pesolière.

8. Conclusion

En conclusion, la recherche d'activités éthiques et lucratives a dévoilé les multiples compétences présentes à l'EREN, sans toutefois donner naissance à une entreprise. Un tel développement nécessiterait des forces importantes et spécifiques, qui ne sont pas disponibles sans autres dans l'institution. En outre, on ne peut pas en attendre des retombées significatives sur le plan financier. Les opportunités pour l'EREN se présentent donc plutôt sous forme de chances qu'il faut saisir lorsqu'elles se révèlent intéressantes.

Résolution

Le Synode décide du classement de la résolution 150-F.